

Chères adhérentes, chers adhérents,

Voici le 4/4 de l'AEPU du mois de janvier 2018. Nous amorçons la troisième année de ce média qui nous permet, trimestre après trimestre, de vous tenir informé.e.s des dossiers en cours et des actions de l'AEPU.

Réforme de l'entrée à l'université

Nous vous avons indiqué en octobre dernier que nous avons obtenu un rendez-vous avec la conseillère Formation de la ministre à propos de la réforme de l'université. Les choses ont été ensuite très vite. La commission licence de l'AEPU a organisé une consultation des responsables de Licence mention Psychologie et coordonné le travail pour que des attendus nationaux soient établis sur la base des contributions des départements et UFR de psychologie. Une diffusion intense a été réalisée en direction des responsables de formation afin de les informer sur le "Plan Etudiants" du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), qui faisait suite aux travaux du "GT11 Psychologie" et à la publication du "Rapport Filâtre".

Le 2/12 a été organisée une réunion des responsables de licence à Paris. Les adhérents de l'AEPU et les représentants de la FFPP ont été également invités à cette rencontre qui a permis la finalisation d'un document sur les attendus qui a été remis au ministère la semaine suivante, en collaboration avec la Conseillère scientifique à la DGESIP pour la psychologie Ewa Drozda-Senkowska.

A l'occasion de la réunion précédant l'AG du 27 janvier, nous avons collectivement échangé sur cette réforme et les projets annoncés par notre gouvernement. L'AEPU est à présent invitée aux réunions du MESRI concernant la réforme de l'université, ce qui positionne l'AEPU comme un interlocuteur clairement identifié pour notre discipline. Pour autant, l'AEPU est vigilante pour dissocier ce qui relève de sa compétence technique sur la formation en psychologie à l'université, et pour laquelle elle souhaite être consultée, et les orientations données à la politique d'accès à l'Université qu'elle désapprouve autant sur la méthode que sur les effets de cette réforme sur les parcours de formation des étudiants et le travail des équipes pédagogiques. Un communiqué en ce sens est en préparation.

Ethique de la recherche

La SFP a proposé le 30 août 2017 de formuler des règles éthiques communes aux sciences humaines et sociales et de réfléchir à la mise en place de comités spécifiques à la Psychologie. L'objectif est d'aboutir à la formulation de règles éthiques communes aux sciences humaines et sociales. Un planning d'action a été proposé aux associations partenaires pour disposer en septembre 2018 d'un code d'éthique de la recherche en SHS. Une question se pose : les comités d'éthique de la recherche doivent-ils concerner uniquement la psychologie ou également toutes les recherches en sciences humaines et sociales qui ne relèvent pas des CPPs ? La commission recherche de l'AEPU s'est mobilisée, par l'action de Pascale Planche, pour participer à ce travail.

Sur cette même question, les Comités d'Ethique de la Recherche (CER) de plusieurs universités se sont réunis à deux reprises afin de réfléchir à la coordination des modes de fonctionnements et des règles utilisées. Ici encore, Pascale Planche suit ce dossier.

Les masters et le Panorama

Benoît Schneider orchestre chaque année la mise à jour du panorama des masters, document synthétisant les formations en France et nécessitant une réactualisation régulière. Cette année, ce travail se fait en collaboration avec Bruno Vivicorsi. L'an passé, la nouvelle version du Panorama des

masters n'a pas été finalisée du fait du passage, dans certaines universités seulement, à la sélection en M1. Le 26 janvier après midi, une réunion a été organisée sur cette question qui a réuni des membres des universités Aix-Marseille, Angers, Caen, Lorraine, Lyon 2, Nice Sophia Antipolis, Paris Descartes, Poitiers, Rouen, Savoie Mont Blanc, ainsi que des représentants de la SFP et de la FFPP.

Le recueil de données auprès des collègues sur le sondage amorcé par B Schneider est en cours. Une présentation a été faite à partir de celles provenant d'un peu plus de 10 universités. La plus grande partie s'est appuyée sur une mention unique de master « Psychologie ». Quelques-unes choisissent de 2 à 4 voire 5 mentions (Lorraine, Toulouse, Rennes – Paris Descartes était en mention unique mais passera en 2019 en mentions multiples). Quelques maquettes prévoient une réduction des effectifs entre M1 et M2, ce qui est normalement impossible. En termes de formation à la recherche, les masters recherche n'existent plus, mais il demeure la présence de parcours recherche avec aménagement du stage en fin d'année. Le nombre de places ouvertes augmente légèrement mais les masters ne sont pas tous remplis. Les contraintes administratives sur le stage sont importantes (contraintes sur les stages libres, stages obligatoires possibles uniquement avant les jurys), de même que le calendrier national des inscriptions en master (demande d'inscription entre le 23 avril et le 15 mai, inscription administrative entre le 5 et le 21 juillet). Les échanges ont ensuite porté sur les variations interuniversitaires dans l'application des textes, mais aussi dans les critères de sélection, notamment concernant le cas des redoublants M1. Les discussions ont ensuite porté sur le doctorat d'exercice, la 6^{ème} année, Europsy, le titre unique, l'arrêté stage.

AG et élection du nouveau bureau

Le président sortant, Jérôme Clerc, présente le rapport moral et d'activité de l'AEPU pour les deux années du mandat. Pour la communication AEPU, on note la création du 4.4, la diffusion de la lettre du BF de la FFPP et la mise d'informations sur le site internet. Concernant les commissions : seules Recherche et Licence ont eu une activité au cours de ces deux dernières années, il convient donc de trouver un moyen de réactiver les autres, éventuellement en modifiant leur périmètre. Il est à noter également l'importance des relations avec diverses autres structures et organisations : Onisep, CCPLF, CNU, SFP, FFPP. Concernant les relations avec la FFPP, conformément au mandat donné au bureau par les adhérents présents lors de l'AG du 13 mai 2017, le président et la secrétaire se sont entretenus avec les deux co-présidents de la FFPP au sujet des relations entre les deux organisations : l'AG d'aujourd'hui a permis de prolonger cette discussion entre les adhérent.e.s présent.e.s. Journée pédagogique : après la tenue en 2016 de la première Journée d'Echange Pédagogique Universitaire, une journée était initialement prévue pour 2018 : Mathieu Cassotti se propose pour piloter cette journée à Paris. Psychologues de l'Education Nationale : le dossier PsyEn a bien avancé avec la toute première promotion de stagiaires accueillie cette année, l'AEPU continue d'être active dans les échanges au sein du Groupe des 9 et avec le MEN. Le bilan financier de l'association révèle la poursuite préoccupante de la baisse de nos finances, qui nécessite de veiller à la fois à la maîtrise des dépenses et à la politique d'adhésions.

Les bilans sont votés à l'unanimité des votants (14 présents, 15 procurations). Quitus est donné à Y. Tazouti, trésorier. L'AG remercie l'équipe sortante du travail accompli qui se traduit par une reprise progressive des adhésions, mouvement qui doit s'amplifier.

Présentation de la candidature du nouveau bureau. David Clarys, Université de Poitiers (présidence), Marianne Jover, Université d'Aix Marseille, et Mathieu Cassotti, Université Paris Descartes (secrétariat), Isabelle Fort, Université d'Aix-Marseille (trésorerie). Bureau élu à l'unanimité des votants (14 présents, 15 procurations).

Nous vous souhaitons à nouveau une très bonne année 2018.